

# Bulletin d'information Communal

## Commune de Gurcy-le-Châtel

Numéro 9 - octobre 2014

### EDITORIAL

Madame, Monsieur,

Dans notre pays, les réformes ont le vent en poupe. Réforme territoriale, réforme des rythmes scolaires ... Qu'en est-il pour notre commune ?

Au prétexte de réaliser des économies, les gouvernements successifs préconisent la concentration des activités et des moyens, justifiant des intercommunalités démesurées.

On constate surtout que l'échelon de proximité que représente la commune est affaibli et que les citoyens sont de moins en moins représentés.

Cette concentration ne risque-t-elle pas de s'accompagner d'un renoncement à aménager les territoires ruraux ? Il convient de rester vigilant...

Depuis la rentrée scolaire, les communes appliquent la réforme des rythmes. Si, initialement, l'idée de cette réforme était plutôt séduisante, sa mise en œuvre est bien décevante : différences importantes entre les communes, activités souvent payantes pour les familles ...

Les aménagements réalisés dans notre commune (voir article) ont le mérite de ne pas engendrer de surcoût pour les familles. Ne perdons pas de vue que Gurcy le Châtel n'a pas attendu la réforme pour proposer aux élèves un apprentissage de la natation et des cours de musique gratuits sur le temps scolaire.

Le Maire

Nadine VILLIERS

### THÉÂTRE

La Cie *Toujours rêvé des tracteurs* propose des ateliers de théâtre le mercredi soir salle Marc Fromion, de 18h15 à 19h30 pour les enfants de 9 à 11 ans et de 20h00 à 22h00 pour les adultes.

Toutes les infos sont sur le site [www.toujoursrevedestructeurs.com](http://www.toujoursrevedestructeurs.com)



### RENTREE SCOLAIRE

#### ECOLE

Les jeunes Gurcysois ont repris le chemin de l'école le mardi 2 septembre. L'équipe enseignante n'a pas changé :

**Petite et moyenne sections de maternelle** : Madame MOREAU (18 élèves)

**Grande section de maternelle et CP** : Madame PETIT (23 élèves)

**CE1 et CE2** : Madame DUCOROY (27 élèves)

**CM1 et CM2** : Madame NARME (16 élèves)

Avec la mise en place obligatoire de la réforme des rythmes scolaires, les horaires de l'école sont les suivants :

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi** : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 15h45

**Mercredi** : 9h00 à 12h00

Nous souhaitons une excellente année scolaire aux élèves et à leurs enseignantes.



#### GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Le service de garderie périscolaire a modifié ses horaires pour s'adapter aux nouveaux horaires de l'école :

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi** : 7h30 - 9h00 et 15h45 - 18h30

**Mercredi** : 7h30 - 9h00

Nous avons apporté des modifications à la garderie du soir en réorganisant les 2h45 qui nous semblaient trop longues pour les scinder en deux temps bien distincts.

De 15h45 à 17h30, les enfants sont encadrés par Mesdames DELCLEF et CALCE. Ils peuvent étudier leurs leçons ou s'occuper librement (jeux, lecture ...).

A partir de 17h30, Monsieur MOUCHON leur propose des activités dirigées (sport, théâtre, jeux de stratégies, multimédia...).

Les tarifs de la garderie restent inchangés : 2,10 € le matin et 2,10 € le soir.



#### CANTINE

Comme les années précédentes, le restaurant scolaire fonctionnera les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Avec le souci d'améliorer la qualité des repas qui nous semblait se dégrader, nous avons changé de prestataire pour la société «Elite Restauration».

Son siège social est situé à JOIGNY et sa cuisine centrale, spécialisée pour la restauration scolaire, à SENS.

Après quelques semaines, il semble que les enfants apprécient les repas.

Les tarifs de la cantine restent inchangés :

1 enfant 4,20 €, 2 enfants 3,70 €, 3 enfants 3,50 €.

L'école multisports reprend ses activités le mercredi 1<sup>er</sup> octobre.

L'EMS permet aux enfants scolarisés de la grande section de maternelle jusqu'au CM2 de développer leurs capacités physiques à travers la découverte et la pratique de différentes disciplines sportives. L'EMS les aide également à se socialiser : elle contribue à donner aux enfants l'esprit d'entraide et des règles de vie en collectivité comme l'acceptation et le respect de l'autre.

Les **tarifs annuels** sont inchangés pour 2014-2015 :

**Enfants de Gurcy :**

1 enfant : 60 €, 2 enfants : 110 €, 3 enfants : 150 €

**Enfants hors Gurcy :**

1 enfant : 75 €, 2 enfants : 140 €, 3 enfants : 195 €



**TRAVAUX**

**Rue Berlioz :** Suite à des travaux successifs, la rue Berlioz était particulièrement dégradée. Sa réfection a été réalisée : rabotage, couche d'accrochage et enrobé.

Par ailleurs, dans les épisodes de fortes pluies, les ouvrages existants ne parvenaient pas à absorber les eaux pluviales. Deux nouveaux puisards de 5m x 2m et profonds de 3m ont été creusés et nous espérons qu'ils permettront de régler ce problème.

**Conduite d'eau Chalautre :** Le hameau de Chalautre est alimenté en eau potable par une conduite venant de Villeneuve les Bordes. Un tronçon de cette conduite a été changé, de la D213 (route reliant Villeneuve les Bordes à Donnemarie-Dontilly) jusqu'à l'entrée de la rue de Nangis. Cette conduite en fonte située dans une zone argileuse se cassait fréquemment au contact des pierres, ce qui occasionnait des réparations coûteuses.

Cette opération améliorera le rendement de notre réseau de distribution qui est déjà tout à fait correct.

**BIENVENUE !**  
 Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, nous accueillons un nouveau locataire dans nos locaux commerciaux. Il s'agit de monsieur Laurent HANIQUÉ, gérant de la société LH Structures. Monsieur HANIQUÉ s'est installé avec sa famille au 8 rue Ampère (bâtiment « Arago ») et utilise, dans le cadre de son activité professionnelle, le bâtiment « Pascal », au 10 rue Ampère ainsi qu'une grange et un box situés rue Curie. Les baux locatifs ont été signés devant maître FAGNIER, notaire à Donnemarie-Dontilly, le 3 septembre. Nous souhaitons la bienvenue dans notre commune à Monsieur HANIQUÉ et aux siens.

**Columbariums :** De plus en plus de personnes optent pour des funérailles par crémation.

Un columbarium est en cours de réalisation dans chacun de nos deux cimetières. Cet espace comprend un monument destiné à recevoir les urnes et un jardin du souvenir pour la dispersion des cendres pour ceux qui en font le choix.

Les travaux ont été subventionnés dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 45%.

Il est probable que la présence d'un columbarium devienne obligatoire dans les années à venir. Nous ne pourrions alors plus prétendre à l'obtention de subventions. C'est pourquoi il nous a semblé judicieux de lancer les travaux dès maintenant.

Pour acquérir le droit d'utiliser une case de columbarium, il faudra s'adresser à la mairie pour prendre une concession.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Dans le dernier bulletin municipal, nous vous avons communiqué la liste des vice-présidents de la Communauté de Communes Bassée-Montois. Nous n'avions alors pas encore connaissance de leurs délégations respectives :

**Madame CHARLE :** finances et développement économique

**Monsieur LAMOTTE :** jeunesse et sports

**Madame RICHARD et Monsieur ROSSIÈRE-ROLLIN :** culture et patrimoine

**Madame RICHARD et Monsieur ROSSIÈRE-ROLLIN :** transports

**Monsieur ANQUETIN :** tourisme et communication

**Monsieur MARCADET :** petite enfance

**Monsieur BOURLET :** bâtiments et travaux

**Monsieur JEGOUDEZ :** aménagement numérique

**Monsieur GAUTRY :** environnement et SPANC (service Public d'Assainissement Non Collectif)

Le bureau communautaire est composé des 9 vice-présidents et de 8 membres qui se sont portés volontaires et ont été élus à l'unanimité :

**Mesdames SIVANNE** (mairie de Montigny le Gesdier) et **VILLIERS** (mairie de Gurcy le Châtel)

**Messieurs BENOIT** (mairie de Gravon), **CHAIGNEAU** (mairie de Savins), **DELANNOY**, (mairie de Chalmaison), **FENOT** (mairie de Gouaix), **LAMARQUE** (adjoint au maire de Châtenay) et **VALLEE** (mairie de Coutençon).

Plusieurs conseillers municipaux de Gurcy le Châtel qui s'étaient portés volontaires pour représenter la commune au sein de ces commissions ont constaté avec déception qu'avec les nouvelles règles imposées par la fusion du Montois et de la Bassée, leur candidature ne pouvait pas être retenue. En effet, désormais, seuls les délégués à la Communauté de Communes (c'est-à-dire un titulaire et 1 suppléant pour Gurcy) ont la possibilité d'intégrer les commissions. De plus, le nombre de délégués dans les commissions est limité.

Notre commune est représentée par Nadine VILLIERS dans les commissions « Jeunesse et sport » et « Tourisme et communication » et par Christiane BARTHE dans la commission « Aménagement numérique ».

**Vie communale**

**Vie communale**

**CONCERT DU 1<sup>ER</sup> MAI**

Le jeudi 1<sup>er</sup> mai, à la salle polyvalente Marc Fromion, s'est déroulé, pour le bonheur du public, un concert de saxophones offert gracieusement par Monsieur Jean-François TAPPELLA avec le groupe SAXAFON.

Cette année, le répertoire choisi par les musiciens oscillait entre classique et jazz.

Le public, enthousiasmé par la qualité de la prestation, n'a pas ménagé ses applaudissements et ce n'est qu'après plusieurs rappels que les musiciens ont pu quitter la scène.

Encore un grand merci à Jean-François TAPPELLA.



**FÊTE DE LA MUSIQUE ET FEUX DE SAINT JEAN**

Comme l'année passée, une seule soirée a regroupé, le 21 juin, la Fête de la Musique et les Feux de la Saint Jean.

L'animation de la soirée a été confiée au groupe Music-Show.

L'équipe d'animation du conseil municipal était sur le pont pour assurer la restauration.

Vous avez été nombreux à partager cette soirée conviviale.



**VOYAGE DES ANCIENS**

Le samedi 28 juin, la traditionnelle sortie des Anciens avait pour destination Giverny .

La journée a commencé par une promenade dans les jardins du peintre Claude Monet : foisonnement de fleurs, magnifiques



parterres multicolores, jardin d'eau avec le pont japonais et les nymphéas...

Puis ce fut la visite de la maison non moins colorée entièrement décorée par le peintre.

Après un excellent repas au restaurant, l'après-midi fut consacré au Musée des Impressionnistes où des guides nous menèrent dans l'univers de peintres de différents courants impressionnistes en France, en Belgique, aux États-Unis...



**BROCANTE**

Le dimanche 14 septembre, c'est sous un soleil radieux que 26 exposants ont accueilli les visiteurs.

**ÉTAT CIVIL**

**Mariage**

2 août 2014 : ANTRY Marjorie et COUDERC Laurent

**Décès**

1<sup>er</sup> juin 2014 : ARNOLD Joris

3 octobre 2014 : GIBERT Simone, née DELAVEAU

**Infos Pratiques**

**MAIRIE DE GURCY-LE-CHÂTEL**

**Horaires d'ouverture du secrétariat**

Lundi- Mercredi- Vendredi : 8h00 à 12h00

Mardi et Jeudi : 8h00 à 9h00 et 14h30 à 18h00

Samedi : un samedi par mois de 9h00 à 12h00 (25 octobre - 22 novembre - 20 décembre - 24 janvier)

**Contactez la mairie**

Mairie de Gurcy le Châtel

Place Raymond Lambert

77520 GURCY LE CHATEL

Tél : 01 60 67 34 09- Fax : 01 60 67 45 22

Mail : [mairie-gurcy-le-chatel@wanadoo.fr](mailto:mairie-gurcy-le-chatel@wanadoo.fr)

**COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2014**

Jeudi 27 novembre

**HORAIRES D'HIVER DÉCHETTERIE**

DE DONNEMARIE-DONTILLY

**DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE AU 31 MARS :**

Lundi, mercredi et vendredi : de 13h00 à 17h00

Mardi et jeudi : de 8h30 à 12h00

Samedi : de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00

Dimanche : 9h00 à 12h00

**NUMÉROS D'URGENCE UTILES**

SAMU : 15

Pompiers : 18

Urgence à partir d'un portable : 112

Centre anti-poison : 01 40 05 48 48

Pharmacie de garde : 3915

Gendarmerie de Donnemarie-Dontilly :

01 60 58 20 00

**CALENDRIER DES ANIMATIONS**

**mardi 11 novembre :**

Commémoration armistice 1914-1918

RV 11h15 cimetière de Chalautre et 11h30 cimetière de Gurcy.

**jeudi 20 novembre :**

Beaujolais nouveau

**samedi 10 janvier 2015 :**

Vœux du Maire et galette

**janvier 2015 :**

Repas des Anciens

(la date reste à définir par le CCAS)

## GEL : SOYONS PRÊTS !

Une période de gel peut avoir de fâcheuses conséquences pour vos compteurs et canalisations d'eau. C'est pourquoi, n'oubliez pas de les protéger afin d'éviter de mauvaises surprises au moment du dégel.

En cas de chutes de neige, la commune organise le déneigement comme suit :

1° **Rue Ampère**, du SDIS au carrefour avec la D403 (Montereau-Provins), **D76E** (liaison Gurcy-Chalautre passant par la rue Branly) et **rue Lamartine** jusqu'à la D213 (Villeneuve les Bordes-Donnemarie-Dontilly).

Ainsi les Gurcyssois peuvent circuler jusqu'aux D403 et D213, axes traités par les services du département.

2° Toutes les rues de la commune desservant des habitations.



### CONCOURS PHOTO



«Morosphinx» Bernard Felder

Merci à Séverine PAILLARD et à Bernard FELDER pour nous avoir envoyé les toutes premières photos de notre concours «**Gurcy d'hier, d'aujourd'hui et de demain**».

Mention spéciale à Bernard FELDER dont la photo intitulée «Morosphinx» a été choisie pour l'entête de ce numéro. Le concours continue...



«Vue de notre jardin de Gurcy-le-Châtel»  
Famille Paillard

## Bien vivre ensemble

### CHIENS

Malgré nos appels répétés, nous rencontrons encore beaucoup de déjections canines sur nos trottoirs, chaussées et autres espaces verts. Merci de bien vouloir ramasser ce que vos chiens déposent çà et là. C'est la condition pour que vos compagnons soient acceptés et appréciés de tous car la récurrence de ces incivilités peut conduire à l'exaspération. Des rouleaux de sacs seront mis à votre disposition à la mairie.

De plus, même les plus gentils chiens sont susceptibles de faire peur. Pensez aux autres usagers et attachez vos compagnons quand vous n'êtes pas seuls.



### ZÉRO PHYTO

Comme vous le savez, depuis plusieurs années, notre commune n'utilise plus aucun produit phytosanitaire pour l'entretien de ses divers espaces verts et voiries. Cette démarche a été récompensée par la remise du Trophée « **ZÉRO PHYT'Eau** » par un jury associant le Conseil Général de Seine et Marne, l'association AQUI'Brie et Seine et Marne Environnement.

Ce choix implique une modification de nos pratiques et des changements dans le travail des agents chargés de l'entretien. Cela s'accompagne d'une réflexion constante sur les meilleures méthodes alternatives de désherbage afin d'obtenir les meilleurs résultats et d'optimiser les conditions et le temps de travail de nos agents.

Pour cela, nous allons faire l'acquisition d'une désherbeuse pour travailler dans les caniveaux et sur les trottoirs. Le fait d'être une commune lauréate du Trophée « **ZÉRO PHYT'Eau** » va nous permettre de bénéficier de subventions importantes pour l'achat de ce matériel.

**Ce mois-ci au jardin** : Voilà l'automne !

Le jardin a dès à présent besoin d'un bon nettoyage. Septembre et octobre sont propices, d'abord, à la récolte des fruits : pommes, poires, raisins et prunes. Les fruits doivent se détacher facilement. Concernant la récolte des poires, elles se cueillent directement sur l'arbre, n'attendez pas que le fruit tombe ! C'est le moment de planter les fraisiers.

Il est également temps de tailler vos arbustes. Pour les cassissiers, groseillers..., en aérant d'abord le centre de l'arbuste pour une bonne pénétration de la lumière. Ensuite il suffit de supprimer les branches qui s'entremêlent et de leur donner une jolie forme de gobelet.

Enfin pour vos fleurs, commencez par couper à ras les plantes vivaces qui n'ont plus de fleurs et plantez les vivaces qui fleuriront l'année prochaine en les espaçant suffisamment pour leur bon développement. Supprimez les fleurs fanées des plantes annuelles qui continuent à fleurir. Apportez de l'engrais aux rosiers.

A bientôt pour la prochaine étape !

